COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME Réunion du Vendredi 2 décembre 2022

Présidence : M. Pierre Lavalard

Présents: MM. Jean Marie Warmé, Régis Patte, Lionel Herbet, Alain

Leclercq, Jean -François Debeauvais.

Absent excusé: M. Antonio Dos Santos.

Participe à la réunion : M. Wilfried Leclercq

CONDOLEANCES

Le Président et les membres de la commission renouvellent leurs condoléances à la famille de Lysian Mouquet ancien membre du district de la Somme mais aussi de la Ligue de Picardie.

Lysian Mouquet nous a quittés ces dernières semaines.

RETABLISSEMENT

La commission souhaite au président du District Pascal Tranquille un prompt rétablissement après l'opération dont il a été l'objet voici quelques jours.

VOEUX

A quelques semaines de la fin de cette année, la commission présente ses vœux de bonne santé et de bonne année pour 2023.

PROCES VERBAL

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 27 septembre tel que paru sur le site officiel du district.

COURRIER

Mail du FRS Millencourt en Ponthieu :

Réclamation de ce club qui a payé l'intégralité des frais d'arbitrage (150€) contre l'US Roye Noyon 2.

Prenant en considération les entrées réalisées, à hauteur de 40€, à soustraire des frais d'arbitrage à charge.

Il restait 110€ à régler par moitié pour chacun des clubs. La somme de 55 euros sera donc débitée sur celui de Roye Noyon et créditée au FRS MILLENCOURT.

Mail de l'Avenir de l'Etoile:

Réclamation de l'Etoile concernant son match contre l'AAE Chaulnes. Le club de l'ETOILE ayant réglé la totalité des frais d'arbitrage (168€). Les frais d'arbitrage étant à régler par chaque club en présence dès lors qu'il y a 3 arbitres.

Le club de l'ETOILE ayant réalisé 86€ d'entrée, la somme de 82 euros restant devait être partagée entre les deux clubs.

En conséquence, la somme de 41 euros sera débitée sur le compte de l'AAE CHAULNES et créditée à l'AV L'ETOILE.

HOMOLOGATION

La commission homologue les rencontres CHALLENGE DU CREDIT AGRICOLE et du DISTRICT qui n'ont donné lieu à aucune réclamation Les matches qui n'ont pu se dérouler dans un premier temps sont reportées au 19 février à 14h30:

Soit en Challenge CRCA:

- Amiens AC 2 US Rosières en Santerre
- CS Crécy en Ponthieu Auxiloise
- OL Le Hamel FR Englebelmer
- US Camon 2 FC Poix BC
- AS Cerisy Gailly US Nibas Fressenneville
- SC Boves SC Conty Loeuilly
- Templiers Oisemont SC Moreuil
- US Abbeville RC Doullens
- US Friville Escarbotin RC Salouel Saleux
- AS Villers Bretonneux ES 2 Vallées

Trois arbitres et frais d'arbitrage à régler par chaque club.

Soit en Challenge du DISTRICT

- AS Glisy ASIC Bouttencourt
- ESC Longueau 2 Albert USO
- AS2A US Flesselles
- ASF Ribemont SC Abbeville 2
- AS Querrieu FC Saint Riquier
- US Béthencourt 2 AS Gamaches 2
- ES Chepy Amiens AC 3

Trois arbitres et frais d'arbitrage à régler par chaque club.

CALENDRIER FUTUR:

Ci-dessous le calendrier prévisionnel des Coupes de la Somme Seniors (Challenges CRCA et du District) :

• **Prochain tour**: 12 mars 2023 (tour de mise à jour pour arriver à 16 équipes)

1/8ème Finale: 9 avril 2023
¼ Finale: 30 avril 2023
½ Finale: 18 mai 2023

La commission envisage d'organiser les finales le lundi de la Pentecôte 29 mai

CHALLENGE MARQUETTE

Il reste huit équipes encore en lice.

Les rencontres déjà jouées n'ont donné lieu à aucune réclamation. La Commission attend le calendrier de la 2^{ème} phase Vétérans pour définir les dates des ¼ et ½ finales.

CHALLENGE BONNIERE

Il reste douze équipes en lice.

Les rencontres déjà jouées n'ont donné lieu à aucune réclamation. La Commission attend le calendrier de la 2^{ème} phase Vétérans pour définir les dates des 3 tours précédents la finale.

COUPE DE LA SOMME FEMININES:

Cette saison, il n'y aura pas de coupe de la Somme à onze, car pas suffisamment d'inscriptions.

Pour la coupe de la Somme Féminines à 8, il reste huit équipes. La Commission attend le calendrier de la 2^{ème} phase Féminines à 8 pour définir les dates des ¼ et ½ finales.

Prochaine réunion sur convocation

Le président, Pierre Lavalard

Le secrétaire, Lionel Herbet